



C.A.C - DAUPHINE
AUDIT LEGAL ET CONTRACTUEL

2S.COM

Société à responsabilité limitée au capital de 3 500 €

19 Lotissement Vignes de Beauregard
07130 SAINT PERAY
539 282 491 RCS AUBENAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION



Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société à responsabilité limitée 2S.COM, en société par action simplifiée.

A l'attention de l'associé unique,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du treize décembre deux mille vingt-quatre, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus sur la base de la situation des comptes arrêtés au 30/06/2024, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mon travail, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Bourg-lès-Valence, le 14/01/2025.



C.A.C. - DAUPHINE

Cyril Astier-Haues
Commissaire aux comptes